



# NOTE D'INFORMATION

n° 25.38 – Juin 2025



Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Directrice de la publication : Magda Tomasini  
Auteurs : Robin Antoine (DEPP),  
Noémie Grandperrin (Dares)  
Édition : Johanna Sztanke  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

## Insertion des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2022 61 % sont en emploi salarié en juillet 2024

- En juillet 2024, soit deux ans après leur sortie d'études en 2022, 61 % des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié : 53 % dans le secteur privé et 8 % dans le secteur public. L'insertion entre 6 mois et 24 mois après leur sortie d'études augmente de 12,9 points. Alors que le taux d'emploi public évolue peu entre 6 mois et 24 mois, l'accès à l'emploi salarié privé augmente nettement. L'accès à l'emploi à durée indéterminée progresse : deux ans après la sortie du système scolaire, 29 % des lycéens professionnels sortant d'études sont en emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire), 10,3 points de plus que 6 mois après.



**61 %**  
en emploi salarié  
deux ans après  
la sortie d'une  
formation de niveau  
CAP à BTS

**+12,9 points**  
par rapport au taux  
d'emploi salarié  
à six mois

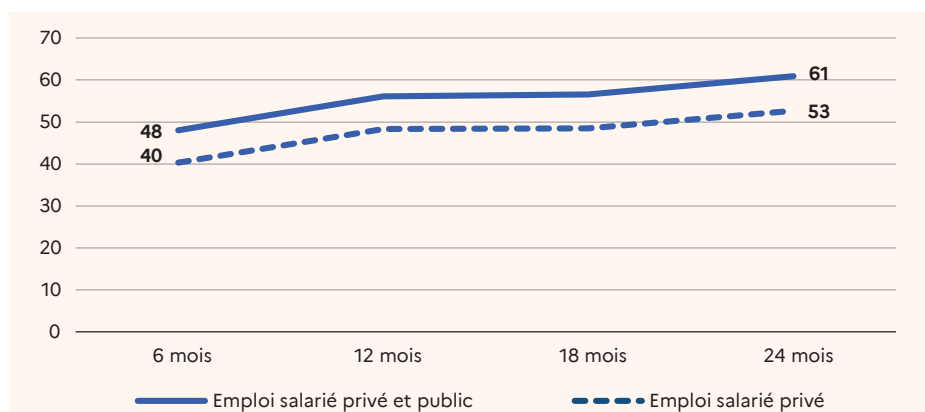
**29 %**  
en emploi à durée  
indéterminée

### 61 % des lycéens professionnels en emploi salarié deux ans après leur sortie d'études en 2022

En juillet 2024, deux ans après leur sortie d'études en 2022, 61 % des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS (dénomination réduite à la mention « lycéens professionnels » dans la publication) sont en emploi salarié en France (voir encadré A en ligne). Ce taux d'emploi est supérieur de 12,9 points à celui observé 6 mois après la sortie d'études (voir figure 1). Si l'emploi salarié public (voir encadré B en ligne) reste stable à 8 % entre 6 mois et 24 mois, l'emploi salarié privé progresse de 12,4 points au cours de la période.

L'insertion professionnelle deux ans après la fin des études est d'autant plus importante que le niveau de diplôme préparé est élevé. Parmi les lycéens professionnels sortis en 2022, 45 % des sortants d'un CAP, 59 % des sortants d'un baccalauréat professionnel et 72 % des sortants d'un BTS occupent un emploi salarié (voir figure 2). Quel que soit le niveau de diplôme préparé, la progression du taux d'emploi salarié est plus marquée entre 6 et 12 mois après la sortie d'études. Les domaines de spécialité avec les taux d'emploi salarié à 24 mois les plus élevés sont « technologies industrielles » (69 %) et « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » (68 %) (voir figure A en ligne). Ce dernier est aussi celui dont le taux d'emploi à 24 mois dans le secteur public est le plus important (21 %).

### 1 Taux d'emploi salarié à 6, 12, 18 et 24 mois des lycéens professionnels sortant d'études en 2022, selon le secteur d'emploi (en %)

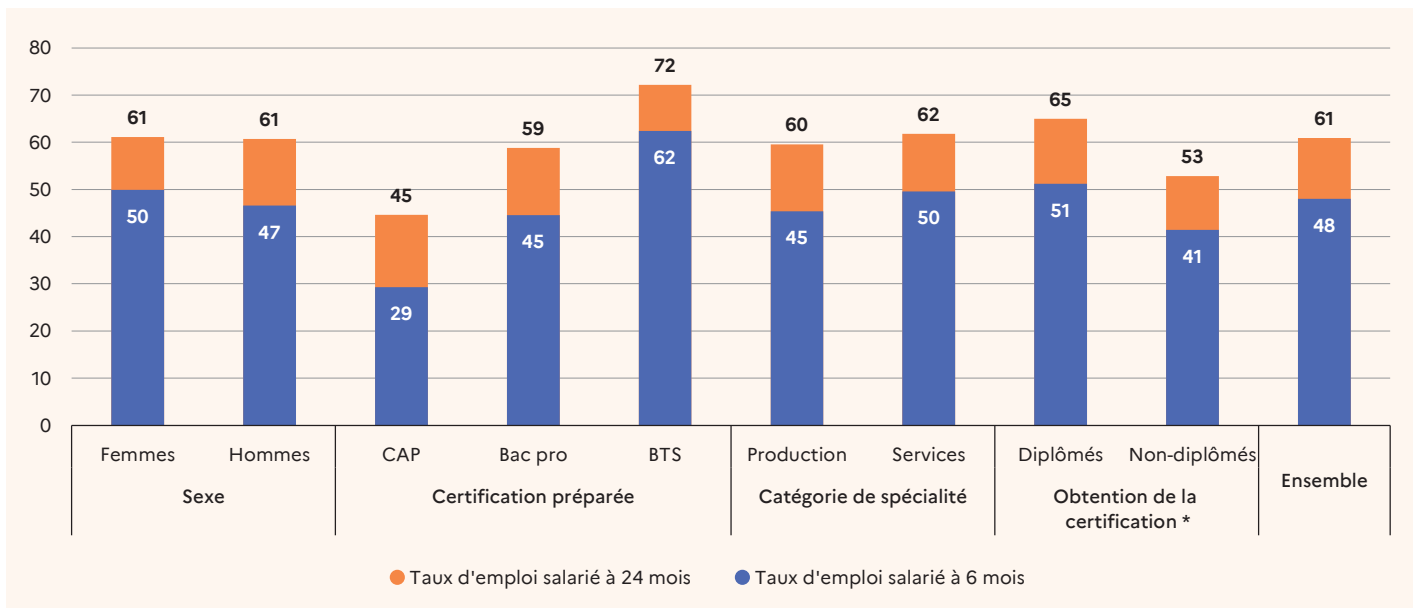


**Lecture :** parmi les lycéens professionnels sortant d'études en 2022, 61 % sont en emploi salarié 24 mois après leur sortie, dont 53 % dans le secteur privé.

**Champ :** France hors Mayotte, sortants en 2022 d'une dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale (hors mentions complémentaires de niveau 3 (MC3) et de niveau 4 (MC4) qui représentent respectivement 1,2 % et 0,9 % des lycéens professionnels sortant en 2022), 6 à 24 mois après la fin de leurs études.

**Source :** Dares, DEPP, Inserjeunes.

## 2 Taux d'emploi salarié à 6 et 24 mois des lycéens professionnels sortant d'études en 2022 (en %)



\* L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas disponible pour respectivement 10 %, 6 %, 3 % des sortants d'un CAP, baccalauréat professionnel, BTS, qui sont donc exclus de l'analyse.

**Lecture :** 45 % des lycéens professionnels de CAP sortant d'études en 2022 sont en emploi salarié 24 mois après leur sortie d'études.

**Champ :** France hors Mayotte, sortants en 2022 d'une dernière année de formation en voie professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale (hors mentions complémentaires), 6 à 24 mois après la fin de leurs études.

**Source :** Dares, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 25.38. DEPP

### Avoir son diplôme : un atout toujours aussi déterminant deux ans après la sortie d'études

Deux ans après la sortie d'études, le diplôme reste un facteur clé d'insertion : 65 % des diplômés en 2022 sont en emploi salarié, contre 53 % des non-diplômés, soit un écart plus marqué qu'à 6 mois (+ 12,2 points contre + 9,7 points).

Le taux d'emploi salarié des jeunes femmes à 24 mois est similaire à celui des jeunes hommes (61 %), alors qu'à 6 mois il était supérieur de 3,3 points (50 % pour les jeunes femmes contre 47 % pour les jeunes hommes). Cet écart à 6 mois s'explique par une meilleure insertion des jeunes femmes dans l'emploi public, liée à leur présence plus importante dans des spécialités des services, qui offrent plus de débouchés dans le secteur public (voir bibliographie en ligne [1]). Toutefois, cette spécificité s'atténue avec le temps : le taux d'emploi public des femmes est stable entre 6 mois et 24 mois (10 %) tandis que celui des hommes progresse de 1,2 point pour atteindre 7 % à 24 mois (voir figure B en ligne). Symétriquement, à 6 mois, les jeunes hommes sont mieux insérés en emploi salarié privé que les jeunes femmes, particulièrement après une formation relevant de la production. Cet écart se renforce encore à 24 mois. Ainsi, leur meilleure progression dans l'emploi salarié privé (+ 12,9 points contre + 11,6 points pour les jeunes femmes) leur permet d'atteindre à 24 mois un taux d'emploi salarié global équivalent à celui des jeunes femmes.

### 28 % des sortants en emploi salarié à la fois 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie d'études

Parmi les lycéens professionnels sortis d'études en 2022, 28 % sont en emploi salarié aux quatre dates d'observation (à 6, 12, 18 et 24 mois). Parmi ces derniers, 49 % sont chez le même employeur à ces quatre dates. À l'inverse, un cinquième n'a jamais été en emploi salarié à aucun de ces quatre points d'observation et 52 % ont été au moins une fois en emploi et une fois sans emploi (voir figure C en ligne).

Ces parcours varient selon le diplôme préparé : 41 % des sortants de BTS sont en emploi aux quatre dates, contre 15 % des sortants d'un CAP et 24 % d'un baccalauréat professionnel.

### Un accès progressif à l'emploi à durée indéterminée

Deux ans après leur sortie d'études en 2022, 29 % des lycéens professionnels ont un emploi salarié à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire) en juillet 2024. Ce taux est supérieur de 10,3 points par rapport à la situation 6 mois après la sortie d'études. Par ailleurs, 30 % occupent un emploi à durée déterminée (CDD ou intérim) et 3 % ont un autre type de contrat. Parmi les lycéens professionnels en emploi à durée indéterminée 6 mois après leur sortie d'études, 64 % ont également un emploi de ce type deux ans après la sortie. 16 % des

lycéens professionnels sans emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études sont en emploi à durée indéterminée deux ans après (voir figures D à H en ligne).

Les lycéens professionnels en emploi salarié deux ans après la sortie occupent un emploi à durée indéterminée pour 47 % d'entre eux (+ 8,6 points par rapport à la situation à 6 mois) et un emploi à durée déterminée pour 49 % : 39 % sont en CDD (+ 2,3 points par rapport à la situation à 6 mois) et 10 % sont en intérim (- 4,9 points). Enfin, 4 % disposent d'un autre type de contrat (- 6,1 points) (voir figures I à K en ligne).

Deux ans après la sortie d'études, la spécialité où la part d'emploi à durée indéterminée est la plus importante est « transport, manutention, magasinage », avec 57 % des contrats concernés.

Les sortants d'une formation relevant des services sont davantage en CDD à 24 mois (42 %) que ceux issus d'une formation en production (33 %), tandis que l'intérim est plus fréquent en production (14 % contre 8 % dans les services).

Enfin, deux ans après la sortie d'études, la part d'emploi à temps complet parmi les sortants en emploi salarié progresse à 84 %, contre 77 % à 6 mois (+ 7,1 points). ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.38, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/notes-d-information](https://education.gouv.fr/notes-d-information)